

Subsides GRANDS PROJETS

Définition

Les subsides « Grands Projets » visent à soutenir des projets à même de transformer durablement le paysage de la recherche en apportant des réponses ambitieuses à des enjeux scientifiques majeurs. Ils se distinguent par leur ampleur, leur effet structurant et leur potentiel à positionner l'institution au plus haut niveau international. Le soutien demandé dépasse les montants habituellement alloués par le Fonds national suisse et le European Research Council (ERC) et vise à créer ou renforcer des pôles d'excellence, des plateformes interdisciplinaires ou des infrastructures de pointe. La priorité est donnée aux projets interdisciplinaires, interfacultaires ou interinstitutionnels, s'inscrivant dans une vision stratégique de développement à long terme d'une orientation de recherche.

Montant

Un million de francs par an au maximum

Durée

Ces projets ont une durée maximale de 4 à 5 ans

Conditions

- Matching institutionnel (Faculté(s), section(s), département(s), groupes de recherche) en principe de 30% du montant total nécessaire au projet (hors in-kind)
- En cas de projet inter-institutionnel : co-financement en principe de 30% par institution(s) partenaire(s).
- En cas de demande de soutien pour des chaires, les Facultés (à travers la ou les unités de recherche concernées) s'engagent à en reprendre le financement à l'échéance du projet.
- Les membres du Corps professoral (R-pers article 4, al.3) à l'exclusion des professeurs invités et titulaires, seul.e.s peuvent déposer une demande.

Dossier de candidature (1 seul fichier pdf)

- Lettre de présentation du projet (1 page max, incluant le montant demandé à la fondation)
- Formulaire de candidature (plan de recherche, potentiel structurant et budget)
- Lettres de soutien institutionnel : département(s), section(s), décanat(s) et partenaires (lettres d'engagement/co-financement)
- Si projet inter-institutionnel : plan de co-financement
- Liste de 5 évaluateurs-trices externes (sans COI), si nécessaire liste des évaluateurs-trices à exclure
- CV des requérant.e.s (type SNF/CV narratif, 2 pages max par CV, y compris « achievements » et liste de 5 publications majeures)
- Devis (pour les infrastructures, plateformes ou l'achat de matériel)
- Déclaration éthique

Critères d'évaluation par le comité scientifique

Excellence** scientifique et impact

- Originalité, pertinence et rigueur méthodologique
- Faisabilité du plan de mise en œuvre et clarté des objectifs.
- Impact attendu sur l'avancement de la recherche et ses retombées potentielles sur la société.
- Alignement stratégique avec les priorités institutionnelles de l'UNIGE.
- Effet tremplin : capacité du projet à attirer, ou aboutir à, des financements compétitifs externes (effet FNS, ERC, fondations, etc.).
- Éthique et responsabilité : respect des normes éthiques et environnementales, protection des données, intégrité scientifique, promotion de la science ouverte.

Caractère structurant, durabilité et engagement institutionnel

* <https://www.snf.ch/fr/1Jg7GlpVpxA8TlYY/news/ce-qui-fait-l'excellence-de-la-recherche>

- Effet structurant sur le paysage de la recherche à l'UNIGE : création ou consolidation de pôles d'excellence, plateformes, ou infrastructures partagées.
- Durabilité : potentiel à produire des effets à long terme, à valoriser les résultats et à pérenniser les collaborations au-delà du financement initial.
- Qualité et degré de mutualisation : projet porté dans une logique interfacultaire, interinstitutionnelle (nationale, cantonale ou intercantionale), avec une valeur ajoutée clairement démontrée.
- Soutien institutionnel : engagement formel des facultés et/ou partenaires (mise à disposition de ressources, co-financement, reprise de chaires).
- Viabilité financière : adéquation du budget et des objectifs, solidité du modèle de financement et garantie d'une exploitation optimale de l'infrastructure ou des ressources créées.

Excellence de l'équipe requérante

- Expertise reconnue des porteur·e·s de projet dans leur domaine scientifique.
- Une expérience démontrée en gestion de projets complexes ou de grande envergure sera un atout.
- Leadership scientifique et capacité à fédérer des équipes interdisciplinaires, interfacultaires ou interinstitutionnelles.
- Historique de résultats scientifiques de haute qualité (réalisations, publications, projets, distinctions).

Décision

La fondation est autonome dans sa décision d'accepter ou refuser une demande et ne justifie pas ses décisions.